

LES ENTREPRISES

*mahoraises au service
de la santé des salariés*



C'est à l'employeur que revient la charge de prendre les rendez-vous de visites médicales. Ces derniers peuvent également être des entretiens infirmiers. Il est préférable de le faire par mail à cette adresse installée pour fluidifier les prises de rendez-vous : visitemedicale@medetram.yt

Édito



Chers collègues

Vous découvrez le N°3 de *Medetram-Mag*, le bimestriel d'information de Medetram créé pour vous avertir/ renseigner régulièrement de l'actualité de la médecine du travail tendant à devenir la santé au travail.

Le législateur a étendu le champ des compétences et des services santé au travail nous confiant la prévention des risques psycho-sociaux dans l'entreprise (sujet de *Medetram-Mag* N°1 et d'une conférence organisée à Dembéné) et même la prévention des addictions (alcool, tabac, drogues, TIC, etc) : nous y reviendrons dans un prochain numéro, ces addictions étant en effet sources d'accident du travail parfois graves.

Le N° 2 de *Medetram-Mag* vous a présenté l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail avec l'apparition du nouveau métier d'infirmière en santé au travail, la population des médecins du travail tendant à diminuer (comme la population de médecin en général, ce qui m'a amené à parler de désert médical à propos de Mayotte : il n'existe aucun neurologue libéral par exemple). Prochainement, l'équipe pluridisciplinaire de Medetram sera renforcée avec l'arrivée d'un collaborateur sur le double profil ergonome & psychologue du travail, car nous avons ce double besoin.

Dans ce N°3 de *Medetram-Mag*, j'ai souhaité que soit mis en l'honneur les entreprises qui sont en première ligne pour la santé et la sécurité et la santé des salariés et pour cela nous sommes allés à la rencontre de Vinci,



EDM et Mayco expliquant leurs actions en ce domaine. Ce choix n'est pas restrictif, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez que *Medetram-Mag* relaie les actions de votre entreprise.

La santé des chefs d'entreprises est aussi un sujet qui me préoccupe. Nous avons organisé avec l'aide d'AGR La Mondiale en présence du rugbyman Marc Lièvre-mont, la première journée dédiée à la santé des chefs d'entreprises à Dembéné. Je me souviens que tous les participants ont été enthousiasmés. Une deuxième édition de cette opération est envisagée car une entreprise en bonne santé, cela passe par un patron en bonne santé et des salariés en bonne santé.

Sur tous ces sujets, je reste à votre écoute et disponible pour vous rencontrer. Vous pouvez me joindre en permanence en complément des vos contacts avec l'équipe pluridisciplinaire et la direction des relations adhérents que j'ai chargé depuis plusieurs semaines de vous rencontrer pour mieux prendre la mesure de vos besoins.

Thierry Galarme
Président de Medetram
president@medetram.yt

Les entreprises mahoraises au service de la santé des salariés

De leur côté, les entreprises sont en première ligne pour mener des actions de prévention en santé et sécurité au travail. Ce numéro de Medetram Mag est dédié aux actions concrètes des entreprises en la matière.

Comment réagir en tant que responsable des ressources humaines quand un salarié se fait agresser dans l'exercice de ses fonctions ? Que faire lorsque le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail se réunit et pose des questions auxquelles l'entreprise seule ne peut pas répondre ? La solution existe à Mayotte et s'appelle



Medetram. C'est ce qu'affirme Noémie Ali Mohamed, la responsable des ressources humaines de Mayco. L'entreprise basée à Longoni respecte scrupuleusement les règles inhérentes à la santé au travail et va même plus loin que la norme quant à la prévention des accidents du travail. « Juriste de formation, spécialiste du droit social, je n'étais pas formée pour accompagner au mieux les collaborateurs dans leurs démarches de santé au travail », poursuit-elle. « Le Docteur Foltzer, médecin du travail à Mayotte et salarié de Medetram, m'a vraiment aidée dans la compréhension et l'anticipation des difficultés liées à la prévention des affections professionnelles. Idem, la présence de Medetram lors des réunions du CHSCT est indispensable pour améliorer encore et toujours notre ambition forte en terme de santé et de sécurité au travail ». A l'image de ce que nous ont confiés ses confrères de Vinci et EDM en pages suivantes, Noémie Ali Mohamed connaît les difficultés inhérentes à l'expression de la santé au travail à Mayotte et participe avec Medetram à l'amélioration quotidienne des conditions de travail de tous les Mahorais.

Accompagner les campagnes nationales

PATRICK HENRY est Responsable Qualité, Sécurité, Environnement et Innovation à Electricité de Mayotte. Il a sous sa responsabilité tout ce qui a trait à la santé, la sécurité au travail au sein de l'entreprise.

> Comment s'articule votre travail avec Medetram ?

Patrick HENRY : ① Celui ayant trait au suivi médical des salariés. Cet aspect est géré par le service Ressources Humaines (RH) de notre entreprise.

② L'autre aspect qui est sous ma responsabilité et qui a pu se faire lors des années précédentes, c'est l'accompagnement par le médecin du travail des mesures de prévention à la santé et à la sécurité mises en place au sein de l'entreprise. Le médecin participait régulièrement à nos réunions du CHSCT, proposait des actions dans notre plan d'actions SST de l'année, faisait des visites au sein de l'entreprise, etc. Nous avons connu beaucoup de médecins du travail différents mais nous avons eu de bonnes relations avec chacun d'eux.

> Comment EDM accompagne ses salariés vers la prise en compte de leur santé, notamment au sein de l'entreprise ?

P. H. : Dès le début de son activité, l'entreprise a mis l'accent sur la sé-

curité et la prévention des risques, du fait des dangers liés à ses activités, notamment l'électricité. Outre la formation de nos agents les plus exposés aux différents risques et le port obligatoire des équipements de protection individuels, nous avons mis en place très tôt le CHSCT en 2000 et le Document unique en 2008. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le service prévention de la CSSM pour nous soutenir dans ce domaine. Nous sommes aujourd'hui certifiés à la norme OHSAS 18 001, sur l'organisation de la sécurité en entreprise. Nous avons un journal interne sur la santé sécurité appelé « Moufahamicho info » qui paraît régulièrement (environ 10 numéros par an). Nous avons également, un intranet dédié à la Santé Sécurité, « Moufahamicho intra » qui recueille toutes nos informations sur la SST au sein de l'entreprise, qui recense les situations dangereuses détectées et les presque accidents survenus, sur lesquels il faut intervenir. Nous intégrons également les rapports de visites de prévention que nos managers réalisent auprès des agents sur le terrain afin de valoriser les aspects positifs qui ressortent de ces visites et de travailler à améliorer les axes de progrès détectés.

Ce sont des visites que nous faisons également auprès de nos prestataires. D'autre part, nous analysons tous les accidents de travail qui surviennent au sein de l'entreprise afin de mettre en place les mesures pour qu'ils ne se reproduisent pas. Tout cela s'est mis en place au cours des années et nous permet une certaine satisfaction. Mais le plus important est que l'intégrité physique et mentale de nos agents soit une priorité absolue pour l'entreprise, formalisée au plus haut niveau de l'entreprise, notamment dans son plan stratégique « Nari Wahé / Construisons 2018 » qui met l'Humain au centre de nos préoccupations. En 2016, nous avons connu 2 accidents de travail qui sont des accidents de trajet. C'est un résultat qui reste fragile et que nous tâchons de solidifier. Au niveau de la santé, outre les visites médicales chez le médecin du travail, nous accompagnons les campagnes nationales qui peuvent être lancées sur ce thème au travers de mails et de conseils.

> **Que souhaiteriez-vous voir développé comme service dans un avenir proche ?**

P. H. : Nous sommes toujours preneurs de service ou accompagnement par MEDETRAM.

L'ergonome de MEDETRAM est déjà intervenu au sein de l'entreprise. Nous avons eu à solliciter le médecin du travail sur différents points particuliers et cela continuera. Nous avons actuellement une démarche de prévention sur les risques psychosociaux et l'aide du psychologue du travail (*NDLR : le recrutement d'un nouvel ergonome psychologue du travail est en cours à Medetram.*)



pourra être sollicité si nécessaire.

D'autres spécialistes ? Peut-être, mais ce sera au médecin du travail de nous indiquer nos nécessités si le besoin se fait sentir. La disponibilité des médecins du travail ne permet pas à EDM de réaliser les visites de ses agents selon le rythme convenu. Il y a là matière à progresser. Par ailleurs, dans notre activité, dans les centrales, le bruit tient une grande place et nos agents doivent parfois, garder toute la journée des casques antibruit. Ce n'est pas agréable mais c'est nécessaire. Le suivi de l'audition des agents concernés est une grande préoccupation, qu'il faut suivre de manière continue afin de pouvoir réagir à temps, en cas de problème. Le médecin du travail lors des visites régulières et pas trop espacées est notre garant à ce niveau. Notre priorité est que les agents quittent le travail avec toute leur intégrité physique et mentale et que le travail ne soit pas cause de traumatisme physique ou moral.

Objectif : *Zéro accident !*

Soulaimana, Sandani, Kamarddine et Raphaël forment l'équipe ressources humaines de SOGEA Mayotte, SMTPC et SMAE. SOGEA Mayotte réalise tous travaux de canalisation, terrassement, réseaux électriques et éclairage public. SMTPC réalise tous travaux de bâtiment et de génie civil. SMAE traite, stocke et distribue l'eau potable sur toute l'île de Mayotte.

> Quelles places ont la santé et la sécurité au sein du groupe Vinci à Mayotte ?

La santé et la sécurité sont primordiales et prioritaires dans nos entreprises. Nous sommes responsables de notre sécurité et de celle des acteurs proches de nous. C'est un travail d'équipe. La santé rejoint très vite la notion de sécurité puisqu'un collaborateur malade entraîne vite des risques d'accidents. Nous sommes très attentifs à la bonne santé de nos salariés et nous leur conseillons souvent d'aller voir un médecin avant qu'il ne soit trop tard. Dans nos entreprises, trois salariés travaillent sur ce sujet en lien avec MEDETRAM.

> Outre les visites périodiques, quels sont vos rapports avec MEDETRAM ?

Nous travaillons en étroite collaboration avec MEDETRAM dans le cadre des visites périodiques certes mais pas seulement car nous demandons fréquemment des visites ponctuelles quand un salarié rencontre des problèmes de santé. Le but étant de ne pas mettre en danger nos collaborateurs. Nous avons également consulté l'ergonome de MEDETRAM à plusieurs reprises. Nous demandons fréquemment des conseils sur des vaccins à faire ou à ne pas faire par exemple. MEDETRAM est un partenaire incontournable pour la santé et la sécurité de nos salariés. Ce rôle est même renforcé à Mayotte du fait du manque de visite chez le médecin généraliste.

> La santé est également liée à la sécurité in fine...

La sécurité, elle est omniprésente. Notre objectif est le 0 accident. Nous y arrivons mais pas encore tous les ans. Chaque semaine, un ¼ d'heure sécurité est tenu avec nos équipes. Nous organisons également beaucoup de formations sur le thème de la sécurité. Nous visons actuellement la semaine internationale de la sécurité avec des rencontres et des rappels sur notre engagement vers le 0 accident. Une chasse aux risques est organisée cette semaine ! Toutes nos formations tech-



niques sont également accompagnées d'un volet sécurité. Les chefs d'équipe font également le point chaque matin avec leurs collaborateurs sur les tâches à réaliser dans la journée. Il est discuté de l'organisation, qui fait quoi, des outils et de la prévention des risques.

> Comment voyez-vous le développement de vos relations avec le service de santé au travail ?

Dans un avenir proche, nous attendons de MEDETRAM un accompagnement renforcé du fait de la mise en place du Code du travail de droit commun. A savoir :

➊ Un travail en collaboration avec le médecin pour la mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels. Travail qui a été fait il y a deux ans avec le médecin du travail. Le document devra être actua-

lisé et amélioré.

➋ Et également un travail sur la prévention de la pénibilité dans nos métiers difficiles.

Une approche pluridisciplinaire est très intéressante notamment avec un ergonome (gestes et postures au travail) et un diététicien dans un département très touché par le diabète.

« La santé rejoint très vite la notion de sécurité puisqu'un collaborateur malade entraîne vite des risques d'accidents. »

CONFÉRENCE DÉBAT

Violences et déviances adolescentes

en contexte insulaire :
une parentalité à inventer...

MGEN océan Indien Mayotte-
La Réunion vous convie
à assister à une conférence
animée par les psychiatres
Stéphane Clerget
et Gilles-Marie Valet,
tous deux spécialistes dans
l'accompagnement
de la parentalité.

Les **lundi 24 octobre - 15/17h**
et **mardi 25 octobre 2016 - 9/11h**

Cinéma ALPA JOE à MAMOUDZOU

Séance publique gratuite dans la limite des places disponibles.

Le nombre de places étant limité, merci de vous inscrire par courriel à sd976@mgen.fr
avant le **mardi 18 octobre 2016**.